

# CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

*Numérisation Odile Halbert, 2007,  
tous droits de reproduction réservés*

## HISTOIRE DE CLISSON

### CHAPITRE IV

#### Du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1786

La ville de Clisson (mais non le château) constituait, à cause de son enceinte murée, un *gouvernement réservé* au roi, comme successeur des ducs de Bretagne<sup>1</sup>. Des lettres patentes de Louis XIV, datées de Versailles, le 6 janvier 1712, accordent « le gouvernement de la ville de Clisson en Bretagne, aux gaffes de 200 livres, avec dispense de résider, à Charles-Joseph Le Febvre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne et ingénieur en chef au Havre, pour le récompenser des services qu'il a rendus dans les armées depuis 1680, où il a donné plusieurs preuves de valeur, entrant dans la place de Heidelberg, l'épée à la main, en 1693, à la tête des troupes, après avoir essuyé un grand feu des assiégés ; et s'étant trouvé, dans la même campagne, aux prises de trois villes. Le S<sup>r</sup> Le Febvre a reconnu de fort près les retranchements des ennemis, proche de Heilbronn, a servi encore en Allemagne, a contribué à couvrir le poste de la Roche-en-Ardennes ; en 1703, s'est jeté dans la ville de Belle-Isle, au travers de l'armée navale des ennemis, qui bloquait la place. Outre ses gages, le S<sup>r</sup> Le Febvre jouira des foins, fruits, herbages et pêche des fossés, remparts et glacis de la ville, avec droit de chasse dans tous les lieux dépendants de cette ville, et priviléges de noblesse, tant qu'il sera revêtu dudit office<sup>2</sup> ». L'on voit que ce brave officier

---

<sup>1</sup> Le 29 juillet 1790, le directoire du district de Clisson fut saisi d'une demande de la municipalité, à l'effet d'obtenir la jouissance des douves et de faire démolir les murs et la porte de ville. Il rappela, à cette occasion, un arrêt du conseil du roi du 6 août 1771, rendu en exécution d'un autre du 24 septembre 1678, qui déclare appartenir au roi les emplacements des murailles, fossés, remparts et clôtures des places du royaume et un arrêt du même conseil, du 9 août 1757, confirmant un jugement du Bureau des Finances de Dijon, et qui attribuait à la couronne les murs et fossés de la ville de Saulieu (« *Style civil* » de Dumont, tome V, p. 455). Le directoire proposa de donner à la municipalité les douves de la ville ; mais les distingua de celles du château, qui appartenaient au seigneur (Archives de Nantes, L 404).

Le département, dans sa séance du 31 juillet 1790, autorisa la ville de Clisson à faire reconnaître, contradictoirement avec le seigneur du lieu, ses droits sur partie des murs et fossés de l'enceinte urbaine, conformément à l'arrêt du conseil du 24 septembre 1678, à l'édit de décembre 1681, et à l'arrêt du conseil du 21 août 1696, attribuant au roi les murs et fossés des villes (*Ibid.*, L 42, registre, folio 80).

<sup>2</sup> L'original sur parchemin de ces lettres patentes, fait partie des dossiers de M. Per-

avait bien mérité les gages attachés au gouvernement de Clisson, où nous doutons fort qu'il soit venu souvent.

Nous devons parler maintenant des singuliers progrès que firent les doctrines jansénistes à Clisson et aux environs, à partir du premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Le chanoine Nezan, du chapitre de Notre-Dame de Clisson, *appelant* forcené de la bulle *Unigenitus* à un futur concile, fut le plus ardent propagateur de cette hérésie, et pervertit tout le pays. Ses principaux lieutenants étaient MM. Marion, recteur de Cugand ; Courtin, recteur de Gétigné ; Boutin, dit le *diable boiteux*, recteur de Boussay ; de Masalve, recteur de la Bruffière, et de La Grue, recteur de Mouzillon. D'ailleurs, la plupart des prêtres du doyenné de Clisson étaient imbus des doctrines de M. de la Noë-Mesnard, directeur de la communauté de Saint-Clément de Nantes, tombée dans le jansénisme (Voir page 49). Clisson devint donc, vers 1730, un vrai foyer d'hérésie, où accourraient de toute la contrée et même des diocèses de Luçon et de la Rochelle, des frères et des sœurs, désireux de faire des retraites et de s'exciter à la résistance au Pape et aux évêques. La communauté des Bénédictines de la Trinité n'avait pas échappé à ces détestables influences, et comptait dans son sein plusieurs *appelantes*<sup>4</sup>.

M. Arnollet, curé de Saint-Nicolas de Nantes, janséniste obstiné, vint mourir à Clisson, en mai 1730. Le recteur de Cugand n'hésita pas, bien entendu, à lui donner les sacrements et la sépulture ; mais tout service funèbre lui fut refusé<sup>5</sup>. La même année, une mission fut prêchée

Gétigné par des Pères Capucins, pour tâcher d'arrêter le mal et de contre-balancer les efforts du recteur de Cugand. Celui-ci s'en plaignit avec amertume et violence<sup>6</sup>. Plus tard, il fut fortement soupçonné d'avoir tenté de faire renaître à Cugand les scandaleux miracles du cimetière Saint-Médard et les scènes étranges des réunions jansénistes parisiennes. Un de ses paroiss-

---

raud.

<sup>3</sup> Nous sommes redétable des détails quenos présentons au lecteur sur le jansénisme à Clisson, à M. l'abbé Guiho, prêtre du diooëse de Nantes, qui, pour une thèse de doctorat ès lettres, a fait une étude approfondie de l'abbé Nicolas Travers, considéré comme historien et comme janséniste. N. Guiho a bien voulu consulter à notre intention les « *Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoires pour servir l'histoire de la Constitution Unigenitus* », sorte de journal imprimé clandestinement (pendant quelque temps, dit-on, dans un bateau sur la Seine), depuis 1713 jusqu'à la veille de la Révolution. Les appellants y marquaient, au jour le jour, tout ce qui pouvait intéresser leur secte, et on le faisait courir parmi les groupes de l'obstiné troupeau, pour exciter leur zèle. Nous le contrôlons par les données contraires, extraites du « *Supplément aux Nouvelles Ecclésiastiques* », dit « *Supplément Jésuitique* », journal du même genre, mais composé dans un esprit orthodoxe, pour réfuter les « *Nouvelles Ecelésiastlques* ».

<sup>4</sup> La sœur Marie Théronneau de la Pépinière fut même l'objet d'une enquête et de certaines mesures de rigueur (« *Nouvelles Ecclés.* », mai 1728).

<sup>5</sup> « *Nouvelles Eccles.* », 21 mai 1790.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 4 décembre 1730.

siens étant mort, en 1734, sans sacrements et sans repentir de ses erreurs, on raconta que le fantôme de cet homme revenait la nuit dans une maison, faisant grand tapage, bouleversant les meubles, enfin apparaissant à un jeune garçon, à qui il demandait des Messes et une neuvaine, et affirmait qu'il était sauvé. M. Marion, pensait-on, avait arrangé toute cette comédie, pour donner de l'appui à ses doctrines. Il s'en défendit, mais sans beaucoup de succès<sup>7</sup>. Il prétendit encore que ses ennemis avaient essayé de l'empoisonner, et fit du bruit avec cette affaire qui, du présidial de Nantes, alla jusqu'au parlement de Rennes, mais n'eut pas de suites<sup>8</sup>.

Cependant, en janvier 1737, les Bénédictines *appelantes* reconnurent leur erreur<sup>9</sup>.

Quant au recteur de Cugand, toujours intraitable, il continua à se plaindre d'être décrié dans le clergé, et surtout par un de ses anciens vicaire, M. Jousseau, au cours d'une retraite à la communauté de Saint-Clément<sup>10</sup>, confiée aux Sulpiciens depuis 1730 (Voir page 15). La même année 1737, il s'efforça de se disculper, au sujet de diverses fâcheuses affaires, notamment de celle du revenant<sup>11</sup>.

En 1711, un prêtre janséniste de Paris, possesseur d'un bénéfice en Maisdon, se rendit dans cette paroisse, faire de la propagande : mais on lui refusa les ornements sacerdotaux, et il ne put célébrer la Messe. L'on agit de même à Saint-Lumine de Clisson, à l'égard d'un autre *appelant*<sup>12</sup>.

Au mois de juin de cette année, l'évêque de Nantes, Mgr de Sanzay, vint faire dans le doyenné de Clisson une visite pastorale, que l'état des esprits rendait bien nécessaire. Il trouva les recteurs de Notre-Dame et de la Trinité entêtés dans leur révolte, et fit subir un examen juridique aux recteurs de Cugand, Gétigné, Boussay, la Bruffière et Mouzillon. Il en résulta que tous ces prêtres étaient rebelles à la bulle *Unigenitus*. Les recteurs de Cugand et de Gétigné avaient presque aboli l'usage des sacrements dans leurs paroisses, et depuis plusieurs années, les trois quarts des habitants n'y faisaient plus leurs Pâques. C'étaient surtout ces deux recteurs qui attiraient chez eux un grand concours de frères et de sœurs, et même des diocèses voisins. Les jansénistes ne manquèrent pas de se plaindre avec aigreur de Mgr de Sanzay et de son enquête qu'ils tentèrent de couvrir de ridicule<sup>13</sup>.

En conséquence de cette visite, des lettres de cachet furent envoyées au

<sup>7</sup> « *Supplément aux Nouvelles Ecclés.* ». 13 octobre 1731.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 15 novembre 1736 ; lettre du 10.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> février 1737 : lettre du 2 janvier.

<sup>10</sup> « *Nouvelles Ecclés.* », 7 septembre 1737.

<sup>11</sup> « *Supplément aux Nouvelles Ecclés.* » 12 janvier et 8 février 1735 : lettres du 5 octobre et 10 novembre 1737.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 17 juillet 1741 : lettre du 10 juin.

<sup>13</sup> « *Nouvelles Ecclés.* », 28 janvier 1742 ; — « *Supplément aux Nouv. Ecclés.* » 17 juillet 1741 : lettre du 8 juin.

mois de juillet 1741, à MM. Marion, recteur de Cugand<sup>14</sup>, et Courtin, recteur de Gétigné, ainsi qu'au fanatique chanoine Nezan, qui furent relégués en d'autres lieux<sup>15</sup>.

Les trois exilés ne se pressèrent point d'obéir, et le 3 septembre 1741, firent un petit festin chez M. Goubert, recteur de la Trinité. Ils s'efforcèrent ensuite, après leurs intrigues, d'obtenir des adoucissements à leur sort, et y réussirent<sup>16</sup>. M. Nezan avait été envoyé chez les Cordeliers de la forêt de Teillé, le recteur de Cugand chez les Cordeliers de Robinières en Poitou, le recteur de Gétigné dans un autre monastère. Tous trois reçurent bientôt la permission de vivre à dix lieues de leurs anciens domiciles. Les jansénistes en firent des martyrs de la vérité<sup>17</sup>.

Enfin, en août 1745, une retraite solennelle, prêchée à Clisson par des Jésuites, des Sulpiciens et des Mulotins (surnom donné aux religieux fondés par le P. Grignon de Montfort)<sup>18</sup>, apaisa ces déplorables querelles religieuses, prélude et préparation des impiétés révolutionnaires, et fit rentrer dans l'ordre beaucoup d'égarés, séduits par leurs propres pasteurs. Privé de ses principaux chefs, le jansénisme clissonnais ne tarda pas à dépérir, et l'on vit s'éteindre dans le pays la dévotion au diacre Pâris et à Litoust, curé de Saint-Saturnin de Nantes<sup>19</sup>.

En 1746, mourut M. de Museler, recteur de la Bruffière, dont les jansénistes firent un pompeux éloge funèbre<sup>20</sup>; M. Nezan décéda la même année,

<sup>14</sup> M. René Marion, bachelier en théologie, recteur de Cugand depuis 1710, exilé pour jansénisrue par lettres du 26 juillet 1741, mourut à Avessac en 1760. Dans son testament, il renouvela sa profession de foi janséniste, et déclara nulles toutes les rétractations qu'il pourrait faire, par faiblesse, à l'heure de la mort. Il conservait par devers lui, dans un coffre, les archives de la paroisse, qui furent remises, par un de ses exécuteurs testamentaires, à son successeur. Depuis 1741 jusqu'en 1760, la paroisse fut administrée par des vice-gérants. En 1760, M. Jacques Deschailles, docteur en théologie, fut nommé recteur de Cugand, et y mourut en 1788. Il eut pour vicaire, jusqu'en 1781, M. Beaufreton qui fut chanoine de Notre-Dame et dont nous avons parlé plus haut (pages 294, 290). En 1786, M. Le Bastard fut nommé recteur de Cugand, au concours. Il y resta jusqu'en 1806, se rendit alors au petit collège ecclésiastique de la Chevalleraye, et mourut à Sainte-Luce (Registres paroissiaux de Cugand).

<sup>15</sup> « *Nouvelles Ecclés.* » 28 janvier 1742 ; — « *Supplément aux Nouv. Eccles.* », 4 décembre 1741 : lettre du 15 octobre ; — Travers, III, pp.487-488.

<sup>16</sup> « *Supplément aux Nouv. Ecclés.* », 15 janvier 1742 : lettre du 2 novembre 1741.

<sup>17</sup> « *Nouv. Ecclés.* », 28 janvier 1742 ; — « *Supplément aux Nouv. Ecclés.* » 28 mai 1742 : lettre du 12 avril.

<sup>18</sup> D'après le nom du Père Mulot, l'un des premiers supérieurs généraux de cette congrégation.

<sup>19</sup> « *Nouvelles Ecclésiastiques* », 17 février, 17 et 24 juillet 1746 ; — « *Supplément aux Nouv. Ecclés.* » ,7 septembre 1742 : lettre du 21 août ; 26 avril et 28 septembre 1746 : lettres des 26 février et 20 août.

<sup>20</sup> « *Nouvelles Ecclés.* », 6 février 1740 ; — « *Supplément aux Nouv. Ecclés.* », 26 avril 1746 : lettre du 26 février.

hors de Clisson<sup>21</sup>. Peu à peu disparurent de la contrée les traces de l'erreur funeste qui l'avait si longtemps divisée, et aujourd'hui l'on chercherait vainement quelque souvenir.

Nous aurions aimé à donner ici des renseignements sur *l'afféagement* de la seigneurie de Clissons, aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'incendie et la destruction complète des archives du château, en 1793, ne nous permettent pas d'étudier cette curieuse question.

Nous nous contenterons de rappeler que nous trouvons mentionnés successivement, avec la qualification « *seigneur de Clisson* » : Henri de Bruc (né à Nantes en 1642), sur l'arrêt de maintenue de noblesse, rendu en sa faveur, le 28 juillet 1670, par la Chambre de Réformation ; — Pierre des Cazeaux (fils de Joachim des Cazeaux, seigneur du Hallay), sur un document de 1714, où il est porté que son père avait acquis pour lui la seigneurie de Clisson, peu auparavant ; — enfin, Antoine-François de Bruc, seigneur de la Morandièr et de le Parentière, en Mouzillon, sur un acte de 1754<sup>22</sup>.

Il nous est impossible de dire quand et comment fut consenti *l'afféagement* de Clisson, de quelle manière il passa des De Bruc aux Des Cazeaux, pour retourner ensuite aux De Bruc, ni en quelles mains il se trouvait en 1790, ou s'il avait alors pris fin, par retrait féodal ou autrement. Il nous est seulement connu par les traces qu'il nous a laissées en 1670, 1714 et 1754.

Un seigneur avait le droit d'aliéner tout ou partie de son fief, à charge de rentes féodales : c'était *l'afféagement*; mais, en plus de ces rentes, il ne devait exiger de celui qui recevait le *féage*, qu'un faible prix d'entrée en jouissance, cent sols par journal de terre. S'il touchait un prix supérieur à cette somme, il n'y avait plus afféagement, mais rente. Aux termes de l'article 359 de la Coutume de Bretagne, on ne pouvait vendre un fief, et en garder la mouvance et les droits seigneuriaux : ceux-ci passaient alors au seigneur supérieur. Au contraire, en cas d'*afféagement*, le seigneur *afféageant* gardait la mouvance, la juridiction et autres droits seigneuriaux sur le domaine *afféagé*, et restait responsable, envers le suzerain, des devoirs féodaux de ce domaine. L'*afféagement* était donc une sorte de bail à ferme, pour une durée indéterminée, mais de nature féodale, et soumis aux conditions ordinaires des fiefs : l'exercice du retrait féodal faisait retourner la terre *afféagée* au seigneur *afféageant* ou à ses successeurs ; la rente féodale, condition de l'*afféagement*, pouvait aussi se racheter. Ce genre d'aliénation était employé par des seigneurs qui, sans vouloir se désaisir complètement d'un domaine, ne comptaient plus l'habiter ni s'en occuper<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> Travers, III, p. 488.

<sup>22</sup> Voir plus haut, pages 7, 33.

<sup>23</sup> Voir les articles 358 et 359 de la Coutume de Bretagne : avec explications par René de la Bigetièrre, Rennes, Garnier, 1720 pp. 390-395 ; — avec arrêts à l'appui, par Hévin, 4<sup>e</sup> édif., Rennes, Vatar, 1735, pp.216-219 ; — avec explications par Poullian du Parc, Rennes, Vatar, 1759, pp. 190-191.

Il est inutile de dire que la châtellenie de Clisson n'a jamais été vendue.

Nous allons maintenant donner quelques renseignements sur le pays clissonnais, extraits, pour la plupart, des archives et registres paroissiaux de Cugand. Ils nous obligent à un petit retour en arrière car nous n'avons pas voulu les mélanger aux précédents récits.

Il semble que ce fut en 1697 que l'on commença à déposer les testaments au greffe ecclésiastique, établi par les ordonnances du roi, en la ville de Clisson.

L'année 1709, dite du *grand hiver*, fut terrible : le froid ayant commencé à sévir le 6 janvier, à l'heure de Vêpres, les vignes gelèrent jusqu'à la racine ; les blés gelèrent aussi ; mais les laboureurs qui purent ensemencer nouveau, eurent une récolte. Le vin dut fort renchérir. Il n'était pas cher à la fin de 1708, car il se vendait, dans les auberges, un liard<sup>24</sup> le demi-setier ou le quart<sup>25</sup>.

L'année 1710 fut signalée par une telle inondation de la Sèvre, qu'on l'appela l'année des *grandes eaux*.

L'hiver fut très rude en 1706, et commença, presque comme en 1709, dans la nuit du 5 au 6 janvier. La plupart des vignes gelèrent aussi jusqu'à la racine, et furent plus de six ans avant de pouvoir donner du fruit. Toutefois l'année 1770 fut encore plus désastreuse. La misère y fut à son comble<sup>26</sup>. « Je faisais bouillir, écrit M. Deschailles, recteur de Cugand, six livres de riz et dix-huit livres de pain de froment, dont je faisais une bouillie qui nourrissait 80 personnes, tout leur content. Il y avait au moins un repas pour les pauvres affamés. Mais ils n'étaient pas au bout de leurs maux. Pendant la nuit du 25 au 26 novembre 1770, après une pluie continue de 48 heures, les eaux de la Sèvre se précipitèrent avec une impétuosité qui ruina presque tous les riverains. L'eau monta, dans la paroisse de Cugand, à 27 pieds de hauteur : les dommages furent estimés à 24 490 livres

C'est cette inondation dont le niveau se trouve encore indiqué sur la façade d'une maison que nous avons signalée, au bas du faubourg de la Vallée, un peu au dessous du pont Saint-Antoine (Voir page 302). L'on n'en avait ja-

---

<sup>24</sup> Le *liard* fait le quart d'un sou, d'où le dicton : *changer quatre liards pour un sou*, opération de commerce sans bénéfice. Cinq liards font un *patard*. Le liard est égal à trois deniers ou oboles.

<sup>25</sup> Le *demi-setier* est le quart d'une *pinte*. Il fait la moitié de la *chopine*, et deux chopines font une *pinte*. Le *demi-setier* se subdivise en deux *poissons*.

<sup>26</sup> Du Boueix, dans « *Topographie de Clisson* », fait allusion à cette famine (*Annales de la Soc. Acad. de N.*, 1868, pp. 184-185), ajoutant que l'usage de la pomme de terre, *solanum tuberosum*, appelée improprement *patate* par les paysans, se répandait dans la région, en 1784. L'on avait commencé par la donner aux animaux ; puis les pauvres en avaient mangé enfin tout le monde la trouvait bonne. On comptait sur ce tubercule pour éviter les famines à l'avenir.

mais vu et l'on n'en vit jamais de pareille. L'eau monta, au bas de la ville, à 25 pieds au dessus de son étage ordinaire ; les parapets du pont furent rasés, les piles fortement endommagées, et les passerelles de bois détruites. Les malheureux habitants de la Vallée, surpris pendant la nuit, cherchèrent un refuge sur le toit des maisons, où ils avaient de l'eau jusqu'à mi-corps. Il y en eut qui ne furent sauvés que par des échelles jetées d'un toit à l'autre, ou dans des cuves attachées avec des cordes. Trente-neuf des plus éprouvés adressèrent, le 8 février 1771, une pétition, accompagnée de l'estimation de leurs pertes, au contrôleur général des finances de Bretagne, pour être déchargés de leurs impositions royales, se montant à 438 livres et 15 sols, tant que leurs maisons ne seraient pas reconstruites.

Les Etats de Bretagne chargèrent M. de Bruc de Montplaisir d'aller reconnaître l'état des lieux et de vérifier par lui-même les dégâts. Ce commissaire des Etats se rendit aussitôt à Clisson, et fut effrayé de l'aspect de la basse ville : il constata la destruction complète de 35 maisons et la ruine partielle de 17. L'estimation produite par les 39 habitants de la Vallée se montait à 61 976 livres. M. de Bruc la trouva beaucoup trop faible, et évalua la perte à plus de 120 000 livres. Aussi son rapport du 15 avril 1771<sup>27</sup> est-il entièrement favorable aux pauvres Clissonnais dont la douleur muette l'avait touché, et qu'il avait encouragés de son mieux.

Le couvent des Cordeliers avait été fort endommagé et nécessitait pour plus de 3 000 livres de réparations ; mais ces religieux, se taisant avec dignité devant le malheur général, ne réclamèrent rien, non plus que le prince de Soubise qui avait perdu son four à ban et sa maison, appelée le Minage, où s'exerçait son droit de minage sur les grains, blés et avoines, vendus à Clisson.

La pétition des habitants de la Vallée nous montre combien peu élevé était le chiffre des impositions, à cette époque ; et, dans ses notes, M. Perraud nous fait observer que le nom de trois seulement de ces 39 personnes, vivantes en 1771, était encore représenté à Clisson en 1850, tant la population y avait été décimée par la guerre et les massacres de 1793 et 1794.

Cette inondation eut du retentissement jusqu'aux extrémités de la France. Plus tard, un jeune Clissonnais se trouva, un jour, très ému en entendant, dans une ville du Comtat Venaissin, près de Vaucluse, chanter une complainte sur les ravages de la Sèvre dans son pays.

L'on fut amené à diverses réflexions, à propos de ce désastre : on se rappela que trente ans avant, en 1740, les eaux avaient aussi beaucoup monté,

---

<sup>27</sup> Nous reproduisons cette pièce, ainsi que la pétition des 39 Clissonnais, dans nos Pièces Justificatives.

à la fin de novembre et au commencement de décembre ; que trente ans encore avant, en 1710, il en avait été de même ; et l'on assurait qu'en 1680, toujours trente ans en arrière, il y avait eu un grand débordement de la Sèvre, à pareille époque<sup>28</sup>.

Depuis le mois d'août 1778 jusqu'au même mois de 1779, la petite vérole causa la mort de beaucoup d'enfants de la région : la septième partie de ces enfants succomba. Ceux qui étaient nourris uniquement de laitage, légumes et fruits, sans viande ni vin, furent atteints moins gravement ; et ceux qui furent baignés huit jours après l'apparition de la maladie, eurent une éruption plus facile.

A cette épidémie succéda une dissenterie contagieuse qui fit périr beaucoup de monde, en 1780 et 1781, surtout aux environs de Cugand. Le recteur de ce lieu perdit 80 de ses paroissiens, nombre double de celui des années ordinaires.

La récolte fut abondante en 1782 : des pluies qui commencèrent le 1<sup>er</sup> mai et durèrent longtemps, lui furent cependant nuisibles, en contrariant la moisson.

En 1786, M. Jacques Deschailles, recteur de Cugand, vendit son vin sur lie, de 12 à 18 livres la barrique.

---

<sup>28</sup> Registres paroissiaux de Cugand. M. du Boueix relate la tradition d'une inondation tous les trente ans, en décrivant celle de 1770, dans sa « *Topographie de Clisson* », (*Annales de la Soc. Acad. de Nantes*, 1665. pp. 139-1401.) Toutefois, depuis lors, les faits n'ont point confirmé cette tradition.